De: Marie Claude PAILLARD marieclaudepaillard@wanadoo.fr 🕖

Objet: RE: Actualisation site internet

Date: 6 mai 2022 à 17:23

À: LEHAY PIERRETTE pierrette.lehay@gmail.com



Bonjour Pierrette

Ci-joint la convention en PDF, concernant le règlement comme il n'a pas été modifié, c'est toujours celui de 2019 qui est en cours Crdlt

Marie-Claude PAILLARD Mairie LE BOURGNEUF-LA-FORET Tél. 02.43.37.71.08

De: LEHAY PIERRETTE **Envoyé**: jeudi 5 mai 2022 15:02

À: Accueil Mairie <accueilmairiebourgneuf.la.foret@orange.fr>; MARIe-Claude Paillard <marieclaudepaillard@wanadoo.fr>; Mairie Bourgneuf la Foret

<mairiebourgneuf.la.foret@wanadoo.fr>

Objet: Actualisation site internet

Bonjour,

Afin de mettre à jour le site internet, serait-il possible de m'envoyer par mail les documents suivants :

- Règlement d'utilisation locaux de la salle des fêtes avec signature de François (le règlement en ligne est celui avec la signature de Michel Fortuné)
- Idem pour La convention avec le nom de François (au lieu de celui de Michel Fortuné)

Merci par avance.

Pierrette

MAIRIE 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

ENTRE : François BERROU, Maire de LE BOURGNEUF-LA-FORET							
	Mme	Employée communale déléguée à cet effet par Monsieur Le Maire					
Agissant	MmeEmployée communale déléguée à cet effet par Monsieur Le Maire issant en vertu des délibérations du Conseil Municipal des 27 Juin 1990, 6 Septembre 1990, 13 Mars 1991, 27 Mars						
1991, 25 Mai 1993, 14 Décembre 1998, 12 Septembre 2005 et 11 Février 2013.							
ΕT	M	N° Tél. :					
	domicilié(s)						
IL EST CONVENU CE QUI SUIT							
Article	1: Le	, M					
	Loue(ent) les locaux suivants :	CUISINE - SALLE DES FETES - SALLE DES SPORTS -					
VAISS	ELLE pour la somme de	€. correspondant à :					
- Cuisine pour Vin d'honneur							
Rense chaud - Cuicine avac équin Cuisson							

Tropas of	idad - Odioino ditee oquip. Odioo						
	 Salle des Fêtes Commune 						
	 Salle des Fêtes hors Com 	mune					
- Vin d'honneur Commune							
	- Vin d'honneur hors Commune						
	 Salle des sports 						
	 VaissellePièce 	s x 0.05 €=					
	 Podium (maximum 12 m²) 	forfait 35€					
	- Four électrique Traiteur						
	 Location du vendredi soi 	r ¼ salle (vendredi ou samedi)					
	 Location du lendemain : 	½ salle					
	- Frais de fonctionnement po	our associations					
	,						
Article 2	: Le locataire a loué la salle en v	ersant des arrhes pour un mont	ant de€ c	correspondant à			
	20% du montant prévu à l'artic	e 1. Payé par chèque n°	ou (espèces (somme			
	encaissée à la réservation). Une attestation d'Assurance et un chèque de caution de 300 € seront						
	demandés à la remise des clés (le samedi matin entre 9h et 12h) et rendu au retour.						
Article	3 : Plats : leur location est incluse	e dans le prix de la location de la	a salle. Vaisselle cass	ée ou ébréchée :			
744010	elle sera facturée au prix de rem		a dano. Valodono dado	oc ou obrochico .			
Article 4	. La lacataire d'angage à laisear l	loo looguy libroo nour lo	À	ш			
Article 4	: Le locataire s'engage à laisser	les locaux libres pour le	a	п			
	et en parfait en état de propreté.		Commune un forfait	de legation égale			
	En cas de non respect de cette clause, le locataire règlera à la Commune un forfait de location égale						
	au montant prévu à l'article 1.						
Article 5	Toute dégradation constatée au cou	rs de cette location sera facturée a	u locataire au priv de rer	nnlacement			
Alucie J	cle 5 : Toute dégradation constatée au cours de cette location sera facturée au locataire au prix de remplacement.						
Article 6	ticle 6 : Il est strictement interdit pour des raisons de sécurité d'utiliser dans toutes les salles, à l'exception de la cuisine						
	Réchaud à gaz, réchaud électrique, ou tout autre appareil permettant de cuisiner.						
	Toutefois est permise l'utilisation de	cafetière(s) électrique(s).					
Article 7	Il est remis au locataire un exemplai	ira du ràglament intériour affiché da	ne loe calloe				
Arucie /	Le locataire est invité à le respecter		iris ies salies.				
	Le locataire est invite à le respecter	scrapaiousoment.					
Article 8	Toute annulation de réservation de l	a salle devra être signalée au moir	ns TROIS MOIS avant la	date retenue.			
	Dans le cas contraire, les arrhes ver	sées resteront acquises par la Con	nmune.				
		E-WALE BOURDONEUE LA EC	DET I II-				
		Fait à LE BOURGNEUF-LA-FO	ORET, en double exen	nplaire			
		1 -					
		Le	Visite de la salle	bligatoire avec			
Le	Locataire	Pour le Maire	Madame Durand Isa				
		La secrétaire	au 02-43-3				
			Ou au 06-22				
			Du lundi au vendred	li de 8 h 30 à 16 h			
			_				